

TERRITOIRE
DU
RWANDA-URUNDI

Territoire de Ruhengeri.

LICENCE
D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES



N° : 6

La présente licence est délivrée à Monsieur
..... *Stiru* (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes . *Kivuruga* . (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivants (3)
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le Détenteur de la licence
(sé)
(4)

A Ruhengeri, le 1 juin 1949.
L'Administrateur Chef de Territoire,
sé/.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Rayer les lignes laissées en blanc
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CE/ARZ/LEI
RWANDA-URUNDI
Bureau de
TERRITOIRE

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening:

Réponse au no

Antwoord op nr

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp



TERRITOIRE
DU
RWANDA-URUNDI.

Territoire de Ruhengeri.....

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFE AUX INDIENNES.

N° : 6

La présente licence est délivrée à Monsieur
..... E. Kivu
et l'autorise à acheter du café aux indigènes Kirunguza
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer l'
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de maga-
sin ou agents dont les noms suivent: (3)

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

Pour accord,
Le détenteur de la licence
(sé) (4)

A... Ruhengeri, le 12 janvier 1950..
L'Administrateur, Chef de Territoire
sé/.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
- (2) Localité pour laquelle la licence est valable.
- (3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc.
- (4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la licence conservée au bureau du Territoire.-

CELESTIN
RWANDU-URUNDI
Bureau de Territoire
TERRITOIRE

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFE AUX INDIGENES

N° : 5

La présente licence est délivrée à Monsieur
et l'autorise à acheter du café aux indigènes . . . (1)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité . . .
Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivent : (2) . . .

Elle est valable au jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-
Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le Détenteur de la licence
(se)
(4)

A Ruhengeri, le 1 juin 1949.
L'Administrateur Chef de Territoire,

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
- (2) Localité pour laquelle la licence est valable.
- (3) Nom, prénoms des intermédiaires. Rayer les lignes laissées en blanc
- (4) Signature du détenteur devant l'Agent notariement sur la copie de la licence conservée au bureau du Territoire.-

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI.

Territoire de Ruhengeri

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES.

N° : 5

La présente licence est délivrée à Monsieur
..... E. Ruvum
et l'autorise à acheter du café aux indigènes . Ruhengeri
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer l
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de mag
ou agents dont les noms suivent: (3)
.....
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le détenteur de la licence
(sé)
(4)

A. Ruhengeri, le 11 juin 1949
L'Administrateur, Chef de Terri
sé: [Signature]

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barre les lignes laissées en blanc
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CEMETERE
RUANDA-URUNDI
Bureau de l'Administration
TERRITOIRE

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

Territoire de Ruhengeri.

L I C E N C E
D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES

N° : 2

La présente licence est délivrée à Monsieur
Hunee Wedji .. Commerçant (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes .. Gatonde .. (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivent: (3)
.....
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le Détenteur de la licence
(sé)
(4)

.....
A Ruhengeri, le 1 juin 1949.
L'Administrateur Chef de Territoire,
sé/.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CEMETERIA
RUANDA-URUNDI
TERRITOIRE

Territoires

Ruanda - Urundi
RUANDA - URUNDI
GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op n°

du

19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

TERRITOIRE
DU
RWANDA - URUNDI.

Territoire de Ruhengeri

L I C E N C E
D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES.

N° : 1

La présente licence est délivrée à Monsieur
.. Hustin. Mugabo .. Commis .. (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes .. Gakonde .. (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de magasin
ou agents dont les noms suivent: (3)
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance ~~x~~ jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le détenteur de la licence
(sé)
..... (4)

A. Ruhengeri, le 1.1.1950..
L'Administrateur, Chef de Territoire
sé/: [Signature]

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CEMETERIUM
RWANDA - URUNDI
L'ADMINISTRATEUR

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening

Réponse au n°

(Antwoord op n°

19

du
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

(3)

RO 10000 10000

on 10000 10000 10000 (2)

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 (3)

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 (1)

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000

10000 10000

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000

10000 10000

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000

10000

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000

10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000

TERritoire
DU
RUANDA-URUNDI

Territoire de Ruhengeri.

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES

N° : 7

La présente licence est délivrée à Monsieur
... *Amar Singh* (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes . *Ruhengeri* . (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivants (3)
.....
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le Détenteur de la licence
(s6)
(4)

.....
A Ruhengeri, le 1 juin 1949.
L'Administrateur Chef de Territoire,
s6/.....

-
.....
.....
.....
- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barver les lignes laissées en blanc
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CEAERLEP
RUYALV-URUNDI
Gouge-1949
161101163

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES.

N° : 4

La présente licence est délivrée à Monsieur
..... *Amra Singh* (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes . *Ruhengeri* (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de magasin
ou agents dont les noms suivent: (3)

Elle est valable du jour de sa délivrance et jusqu'au
30 avril 1940.-

Cette licence ne peut être cédée.-

Pour accord,
Le détenteur de la licence
(s) (4)

A. *Ruhengeri*, le 1^{er} juin 1940...
L'Administrateur, Chef de Territoire
s/.

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires, barrer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
Licence conservée au bureau du Territoire.-

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

_____, le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp

LICENCE

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES

N° : 8

La présente licence est délivrée à Monsieur
Amas Singh (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes Kivuruga (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivants : (3)
.....
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1949.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....	:	
Pour accord,	:	A Kuvungu, le 1 juin 1949.
Le détenteur de la licence	:	L'Administrateur chef de Territoire,
OMB (s)	:	sé/.....
(2)	:	
WVREXE	:	

- (1) Nom, prénom, profession du détenteur de la licence.
- (2) Localité pour laquelle la licence est valable.
- (3) Nom, prénom des intermédiaires. Rayer les lignes laissées en blanc.
- (4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la licence conservée au bureau du territoire.-

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

, le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening:

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Licence concédée au Bureau de Territoires.

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
- (2) Localité pour laquelle la licence est valable.
- (3) Nom, prénoms des intermédiaires. Rayer les lignes inutiles au bled.
- (4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la

(1)	Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2)	Localité pour laquelle la licence est valable.
(3)	Nom, prénoms des intermédiaires. Rayer les lignes inutiles au bled.
(4)	Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la

Cette licence ne peut être cédée.

30 avril 1950.

Elle est valable du jour de sa délivrance à jusqu'au

on agents dont les noms suivent: (1)

achète soit directement, soit par l'intermédiaire des agents de

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les

à l'exclusion de tout autre agent ou localité.

et l'autorise à acheter du café aux indigènes

(1)

(2)

La présente licence est délivrée à Monsieur

N. 1 8

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES.

L I C E N C E

RWANDA-URUNDI.

DE

CHAMBRE

Territoires de

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

....., le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening:

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19.....
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI.

Territoire de Ruhengeri

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES.

N° : 9

La présente licence est délivrée à Monsieur
... Amar Singh (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes . . . Gakonde . . . (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de magasin
ou agents dont les noms suivants (3)
.
.
.
.
.

Elle est valable du jour de sa délivrance et jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le détenteur de la licence
(s) (4)
.....

A. Ruhengeri, le 1^{er} juin 1949
L'Administrateur, Chef de Territoire
s/.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CEMETERIUM
RUANDA-URUNDI
BUREAU - TERRITOIRE
TERRITOIRES

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening:

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

TERritoire
DU
RUANDA-URUNDI

Territoire de Ruhengeri.

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES

N° : 10

La présente licence est délivrée à Monsieur
Paul (Shun) (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes *Ruhengeri* (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivent: (3)
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le Détenteur de la licence
(4)
(4)

.....
A Ruhengeri, le 1 juin 1949.
L'Administrateur Chef de Territoire,
et/.....

- (1) Nom, prénom, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénom des intermédiaires. Rayer les lignes laissées en blanc
(4) Signature du détenteur devant figurer nettement sur la copie de la
licence conservée au bureau du territoire.-

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening:

Réponse au n°

Antwoord op n°

du

19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

**TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI.**

Territoire de *Ruhengeri*

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES.

N° : 10

La présente licence est délivrée à Monsieur
..... *Coul. (Shana)* (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes *Ruhengeri* (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de magasin
ou agents dont les noms suivent: (3)
.....
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance et jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le détenteur de la licence
(34) (4)

A..... *Ruhengeri*, le *17 mai 1949*..
L'Administrateur, Chef de Territoire
s/s.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Rayer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CEMETERIUM
RUANDA-URUNDI
Bureau - Kigali
COLLIERGE

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

....., le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES

N° : 11

La présente licence est délivrée à Monsieur
Paul . . . (Shum) (1)
et l'autorise à Acheter du café aux indigènes . Kuvuranga . (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivent: (3)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le Détenteur de la licence
(sé)
OBIEL: (4)

A Ruhengeri, le 1 juin 1949
l'Administrateur, Chef de Territoire
sé/.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA-URUNDI

GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden: nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET: (v)

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

No. : 1

DIVISION DE L'ÉTUDE DES INDIGÈNES

FIGURES

RUANDA-URUNDI

DE

BUREAU

Requiescat in pace

TERRITOIRE
DU
RUANDA - URUNDI.

Territoire de Ruhengeri...

L I C E N C E
D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES

N°: 11

La présente licence est délivrée à Monsieur
..... Paul (Shum) (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes Kivuruzi (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivent: (3)
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord, :
Le détenteur de la licence :
(sé) :
(4) :

A Ruhengeri..., le 1^{er} juin 1949
L'Administrateur Chef de Territoire
sé/ : [Signature]

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence .
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CE/RES/EN
RUANDA-URUNDI
Ruhengeri - Kivu
L'ADMINISTRATEUR

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

, le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp:

(1)

(2)

Le document de la licence
dont vous

ce document de la licence

20 JANV 1920

Le document de la licence

Le document de la licence

Le document de la licence

Le document de la licence

Le document de la licence

Le document de la licence

Le document de la licence

Le document de la licence

N°: VV

DE VORSE DE CIVILISATIE

FIGURE

RUANDA - URUNDI

DA

GEWESTEN

Geplaatst op

TERRITOIRE
DU
RUANDA - URUNDI

Territoire de Ruhengeri.

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES

N° : 12

La présente licence est délivrée à Monsieur
... Paul (.Shu) (1)
et l'autorise à Acheter du café aux indigènes Gatonde (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivent: (3).....

.....
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le Détenteur de la licence
(sé)
.....
..... (4)

A Ruhengeri, le 1 juin 1949
l'Administrateur, Chef de Territoire
sé/.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CEMAGIE
KUNYU-URUNDI
Ruhengeri
Territoire

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

N°

, le

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

18

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI.

Territoire de Ruhengeru...

L I C E N C E
D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES

N°: 12

La présente licence est délivrée à Monsieur
..... Faut (Shur) (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes Gakonde (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivent: (3)
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord, :
Le détenteur de la licence :
(sé) :
(4) :

A Ruhengeru, le 11 Janvier 1949.
L'Administrateur Chef de Territoire
sé:

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence .
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CEMETERIEN
RUANDA-URUNDI
Ruhengeru
Territoire

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp:

Rapport fait en réponse à l'avis de la Commission
des Indigènes du Ruanda-Urundi

Licence autorisée au Bureau du Territoire.

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
- (2) Localité pour laquelle la licence est valable.
- (3) Nom, prénoms des intermédiaires, entre les lignes indiquées en blanc.
- (4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la

Le détenteur de la licence
Pour accord,
A. Kuehngren, le 14.11.49
L'Administrateur, Chef de Territoire

Cette licence ne peut être cédée.

30 avril 1950.

Cette licence est valable du jour de sa délivrance jusqu'au

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement, soit par l'intermédiaire des agents
de magasin ou agents dont les noms suivent: (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes. (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.

La présente licence est délivrée à Monsieur
(1)
(2)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes. (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.

N° : 83

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES

L I C E N C E

RUANDA-URUNDI
DU
TERRITOIRE

Territoire de
Kuehngren

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI
GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

TERritoire
DU
RUANDA-URUNDI.

Territoire de ..*Ruhengeru*..

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES

N°: 23

La présente licence est délivrée à Monsieur
... *Gali bina . Soliane* (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes . *Ruhengeru* . . . (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de
magasin ou agents dont les noms suivent : (3).
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le détenteur de la licence :
(sé)
(4)

A... *Ruhengeru*..., le *1. jvris. 1949.*
L'Administrateur Chef de Territoire
sé/.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

, le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du
van

19

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI.

Territoire de Ruhengeri

L I C E N C E
D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES.

N°: 27

La présente licence est délivrée à Monsieur
.. Suleman bin Ali (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes Ruhengeri . (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de
magasin ou agents dont les noms suivent: (3)

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accord,
Le Détenteur de la licence
(sé)
(4)

A Ruhengeri, le 1 juin 1949.....
L'Administrateur, Chef de Territoire,
sé/:.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Rayer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

TERRITOIRE
DU
RWANDA-URUNDI.

Territoire de *Ruhengeri*

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES

N° *12*

La présente licence est délivrée à monsieur
..... *Indemane bin Geli* (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes *Ruhengeri* (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de
magasin ou agents dont les noms suivent : (3).

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au

30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

Pour accord,
Le détenteur de la licence
(4)

A. *Ruhengeri*, le *1^{er} juin 1949*
L'Administrateur Chef de Territoire

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Rayer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du territoire.-

CEMETERIUM
RWANDA-URUNDI
Kigali - Rwanda
TERRITOIRE

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en

dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI.

Territoire de *Ruhengeri*

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES.

N°: 28

La présente licence est délivrée à Monsieur
Suleman bin Ali (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes à . . *Gatonde* (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de
magasin ou agents dont les noms suivent: (3)

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....	:	
Pour accord,	:	
Le Détenteur de la licence	:	A <i>Ruhengeri</i> , le <i>1er juin 1949</i>
(sè)	:	L'Administrateur, Chef de Territoire,
(4)	:	sé/:.....
.....	:	

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Rayer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la licence conservée au bureau du Territoire.-

CELESTIEN
BUNYU-URUNDI
Bureau du Territoire
Territoires

Territoires

Ruanda ~ Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en

dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du

19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

88

[Handwritten signature]

TERritoire
DU
RUANDA-URUNDI.

Territoire de *Ruhengeri*

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES

N°: 28

La présente licence est délivrée à Monsieur
..... *Suleman bin Ohi* (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes *Garonde* (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de
magasin ou agents dont les noms suivent : (3)

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

Pour accord,
Le détenteur de la licence :
(4)

A..... *Ruhengeri*....., le *17 juin 1949*.
L'Administrateur Chef du Territoire

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Rayer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du territoire.-

TERritoire
DU
RUANDA-URUNDI
L I C E N C E S

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en

dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

Territoire de Ruhengeri

D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES

Nº: 36

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les achats soit directement soit par l'intermédiaire des gérants de magasin ou agents dont les noms suivent: (3).

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

Pour accord,
Le Détenteur de la licence
(sé) (4)

A Ruhengeri, le 1 juin 1949.
L'Administrateur Chef de Territoire,
sé/.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
- (2) Localité pour laquelle la licence est valable.
- (3) Nom, prénoms des intermédiaires. Rarrer les lignes laissées en blanc
- (4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la licence conservée au bureau du Territoire.-

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

, le
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

TERritoire
DU
RUANDA-URUNDI

Territoire de Ruhengeri

L I C E N C E

ACHAT DE CAFÉ AUX INDIGÈNES

N° : 86

La présente licence est délivrée à Monsieur
..... (1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes (2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer
les achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants
de magasin ou agents dont les noms suivent: (3).

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....
Pour accordé,
Le Détenteur de la licence
(sé)
(4)
.....
.....

A le 1^{er} juin 1949
L'Administrateur, Chef de Territoire
.....
.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.
(3) Nom, prénoms des intermédiaires, parer les lignes laissées en blanc.
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la
licence conservée au bureau du Territoire.-

CEMELEBI
URUNDU-URUNDI
URUNDU-URUNDI
L I C E N C E

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en

dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Minutée par:

Geminuteerd door:

Copiée par:

Afgeschreven door:

Collationnée par:

Gecollationneerd door:

Reçue le:

Ontvangen den:

TERritoire
DU
RUANDA-URUNDI

Territoire de Ruhengeri

L I C E N C E

D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES

M

N° 39

La présente licence est délivrée à Monsieur.....
Oli bin Mohamed.....(1)
et l'autorise à acheter du café aux indigènes à.....Garamba.....(2)
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les achats
soit directement soit par l'intermédiaire des gérants de magasin ou
agents dont les noms suivent: (3) ...hoi. n. n. n.

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au 30 avril 1949.

Cette licence ne peut être cédée.

~~~~~

Pour accord,  
Le Détenteur de la licence  
(sé) *A. bin*

Ruhengeri, le 5 juillet 1949.-  
L'Administrateur de Territoire,  
(sé) *Ch...*

- 
- (1) Le Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence
  - (2) Localité pour laquelle la licence est valable
  - (3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc
  - (4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la licence conservée au bureau du Territoire.-



TERRITOIRE  
DU  
RWANDA - URUNDI

Territoire de Ruhengeri.

L I C E N C E  
D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES  
-----

N° : 1

La présente licence est délivrée à Monsieur .....  
.. *Hussen Meghji* .. *Commerçant* ..... (I)  
et l'autorise à acheter du café aux indigènes . *Ruhengeri* . (2)  
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer  
les achats soit directement soit par l'intermédiaire des gérants  
de magasin ou agents dont les noms suivent: (3) .....  
.....  
.....  
.....  
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au  
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....  
Pour accord,  
Le Détenteur de la licence  
(sé)  
(4)

.....  
A Ruhengeri, le 1 juin 1949.  
L'Administrateur Chef de Territoire,  
sé/.....

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.  
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.  
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc  
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la  
licence conservée au bureau du Territoire.-



# Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

le  
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en  
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp )

De Dependance de la Province

de Province

Code Province de la Province

20 1920

Le 19 1920

de Province de la Province (2)

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920

Le 19 1920



TERRITOIRE  
DU  
RUANDA - URUNDI.

Territoire de Ruhengeri.....

L I C E N C E  
D'ACHAT DE CAFE aux INDIGENES.

N° : 1

La présente licence est délivrée à Monsieur .....  
Hussein. Mughji .. Cana marzani ..... (1)  
et l'autorise à acheter du café aux indigènes .. Ruhengeri ..... (2)  
à l'exclusion de tout autre endroit ou localité.-

Le détenteur de la présente licence peut effectuer les  
achats soit directement, soit par l'intermédiaire des gérants de magasin  
ou agents dont les noms suivent: (3) .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Elle est valable du jour de sa délivrance jusqu'au  
30 avril 1950.-

Cette licence ne peut être cédée.-

.....  
Pour accord,  
Le détenteur de la licence  
(sé)  
(4)

A. Ruhengeri, le 11 juin 1949  
L'Administrateur, Chef de Territoire  
sé/: [Signature]

- (1) Nom, prénoms, profession du détenteur de la licence.  
(2) Localité pour laquelle la licence est valable.  
(3) Nom, prénoms des intermédiaires. Barrer les lignes laissées en blanc.  
(4) Signature du détenteur devant figurer notamment sur la copie de la  
licence conservée au bureau du Territoire.-



# Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI

GEWESTEN

, le  
den

N

Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
In het antwoord vermelden : nummer en  
dagtekening.

Réponse au no. 19

Antwoord op nr. 19

du  
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

(v)

(29)

Le gendarme de la prison

de la prison

Le gendarme de la prison

20 août 1920.

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

No. :

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison

Le gendarme de la prison